



15ème législature

Question N° : 43083	De M. Mansour Kamardine (Les Républicains - Mayotte)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > Complémentaire santé solidaire à Mayotte	Analyse > Complémentaire santé solidaire à Mayotte.
Question publiée au JO le : 14/12/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 15/02/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la mise en œuvre de la complémentaire santé solidaire (ex CMU-C) à Mayotte. En effet, lors de la présentation à Mayotte de son plan « action de l'État pour votre quotidien », le 15 mai 2018, le Gouvernement a annoncé l'extension à Mayotte, en 2022, de la complémentaire santé solidarité, ex couverture maladie universelle complémentaire. À quelques jours de l'année 2022, il lui demande de lui préciser les initiatives prises, depuis l'annonce de 2018, pour opérer l'extension dans les délais impartis d'un dispositif tant attendu et réclamé à corps et à cri par la population locale depuis plusieurs années et notamment depuis 2018.